

VADE-MECUM JEUNE OFFICIEL UNSS 2018/2019

1° - ENTREE EN FORMATION : Dès son entrée en formation, un document local (certificat, attestation...) peut être remis au futur jeune Officiel par le professeur animant l'A.S.

2° - LA FORMATION/DOCUMENTATION :

- Vous trouverez les documents utiles, par groupes d'activités, sur le site UNSS : <http://www.unss.org> rubrique JO.

3° - LES CERTIFICATIONS :

- en Pré-Validation faite par le professeur d'EPS ou le responsable de la formation, sur le module JO du site OPUSS/UNSS.

- A) AU NIVEAU DE L'AS, il n'y a aucune certification, toutefois, à la diligence de l'enseignant, un document "local" peut être remis au futur Jeune Officiel, dès le premier jour de présence.
- B) AU NIVEAU DU DISTRICT ET DU DEPARTEMENT :
- a) Certification Niveau DISTRICT : Effectuée sur OPUS et validé automatiquement au niveau du délégué de District, sur indication de l'enseignant du JO ou de l'enseignant responsable de l'activité par demande de validation via le module OPUSS...
 - b) Certification – niveau DEPARTEMENTAL – Accordée par le responsable J.O, après validation QCM. Demande de validation sur OPUSS.
Au vu du QCM, (adressé au SD), le service départemental UNSS valide officiellement le J.O et lui fait parvenir son Tee-Shirt d'officiant et le bracelet bleu départemental.
Ceci en collaboration avec le comité départemental du sport concerné.
l'UNSS ayant mission de communiquer aux fédérations, ligues et comités départementaux, les listes de Jeunes Officiels validés UNSS, afin qu'ils puissent, le cas échéant, poursuivre leur "carrière" de "JEUNE OFFICIEL".

Nota : Lors de journées de formation communes à plusieurs établissements,

Chaque établissement fait sa demande de validation à l'issue de cette ou ces journées communes.

Les responsables UNSS départementaux ne peuvent délivrer que des certifications avec bracelet bleu (**niveau départemental**) et sont les seuls habilités à en faire la saisie, la délivrance. Le **niveau Académique** s'octroie après formation sous le contrôle de la CMR, la délivrance du bracelet jaune (niveau académique) et la saisie du niveau sur intranet ne pouvant être faits que par la **direction régionale UNSS**.

4° - LE JEUNE OFFICIEL EST CERTIFIE.

L'AS a possibilité de consulter et/ou suivre les J.O sur le site UNSS,

Dans « suivi de vos J.O » l'enseignant ou le secrétaire de l'AS pourra créer un mot de passe pour chaque Jeune Officiel qui aura ainsi la possibilité d'accéder, d'instruire, de consulter et gérer son suivi personnel de J.O.

Pour une participation aux France, la photo devra être obligatoirement intégrée à la licence.



DEMANDE DE VALIDATION « JEUNE OFFICIEL »

Faite par

Le :

Établissement

Ville :

Demande à adresser soit :

Par courrier à :

Service dpal. U.N.S.S. Inspect.Acad - Cité Administrative
Rue Pélissier 63034 Clermont-ferrand Cedex

Par e-mail :

sd063@unss.org

DISCIPLINE	NOM	PRÉNOM	Date de naissance	N° de licence	Fonction ⁽¹⁾	Niveau ⁽²⁾

⁽¹⁾ Organisateur, arbitre, juge, ou courses, ou sol etc. ...

⁽²⁾ à justifier obligatoirement : **certification obtenue lors d'une compétition de même niveau (préciser) :** du

et accordée par la personne ressource :